

TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Matawinie, que les membres du Conseil municipal du TNO, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 18 septembre 2024 à 13h30 aux bureaux de la MRC de Matawinie située au 3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 24, chemin Émery-Richard, St-Guillaume Nord

Matricule : 5863-74-1244

Lot : 5 844 218

Objet : Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire dans les bandes boisées de 5 mètres de profondeur exigées à partir des limites de propriété (zone REV1-1) et autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge latérale, à 2.5 mètres plutôt que de 5 mètres, et à 3 mètres plutôt que de 5 mètres, comme prescrit aux articles 4.2.2 et 4.3.5 du Règlement de zonage TNO-31-1995.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À RAWDON, CE 22 IÈME JOUR D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-QUATRE



Édith Gravel

Directrice générale et greffière-trésorière